

COMMUNE DE BACHAS 31420

République Française
Département : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Saint-Gaudens

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL
2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-neuf heures à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trois avril deux mille vingt-six, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

7 conseillers :

Mr Bouziane BRINI, Mme Patricia BOS-SAUTEREAU, Mme Esther CASTAING, Mme Murielle RATA, Mr Thierry VIGNEAUX, Mr Simon HILD, Mme Émilie BARQUIN,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

0

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

0

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

- Mme Claire SABY
-

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

Vote du compte financier unique
Vote du résultat de fonctionnement

Questions diverses

Mme Esther CASTAING est désignée présidente de séance en tant que doyenne de l'assemblée,

Vote du compte financier unique

Monsieur le Maire présente le compte financier unique aux conseillers,

Après présentation et échanges avec les conseillers, Mme CASTAING prend la présidence, Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

Mme BARQUIN Emilie est désignée secrétaire,

Nombre de votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le compte financier est en annexe du présent PV,

Mme CASTAING rend la présidence à Monsieur le Maire et reprend son poste de secrétaire pour la suite du conseil,

Vote du résultat de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le résultat de fonctionnement aux conseillers,

Après présentation et échanges avec les conseillers, il est procédé au vote,

Nombre de votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Deux sujets n'ont pas été mis à l'ordre du jour :

- Taux d'imposition
- Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent que ces deux points soient étudiés lors de cette séance,

Les conseillers acceptent à l'unanimité,

Taux d'imposition

Monsieur le Maire expose aux conseillers les augmentations autres que communales,

Il demande ensuite si les membres du conseil envisagent d'augmenter la part communale et si oui à quel taux,

Après échanges et discussions, le conseil décide de n'appliquer que l'augmentation minimale de 1 % ,

Nombre de votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Budget primitif 2026

Monsieur le Maire et Mme CASTAING présentent le budget aux conseillers, ligne par ligne :

- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement

Après analyse, échanges et explications, le budget primitif 2026 est accepté à l'unanimité sous réserve d'avis contraire du trésor public,

Dans ce cas, le conseil devra se réunir à nouveau sur ce sujet jeudi prochain pour délibérer,

Nombre de votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le budget sera mis en annexe du prochain PV du conseil,

Questions diverses

Analyse de l'eau

Il est demandé si des analyses sur la qualité de l'eau potable de Bachas sont faites,

Il est confirmé que le SEBCS font des analyses régulières,

L'ARS procède également à ce type d'analyses,

L'eau distribuée à Bachas est reconnue comme très saine,

IL est demandé la possibilité de transmettre aux habitants les analyses de l'ARS,

Les membres du conseil approuvent,

Fin de séance : 21h50

Prochains conseils à 19 h 00 :

Vendredi 29 Mai

Vendredi 19 Juin

Vendredi 10 Juillet

Vendredi 4 Septembre

Une date devrait se rajouter entre Mai et Juin pour la mise à jour de l'organigramme du Plan communal de sauvegarde,

ANNEXES

Délibération sur le compte unique financier - BACHAS 2025 (N° DE_011_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	114 577,13	0,00	108 163,00	0,00	222 740,13
Opérations exercice	120 466,36	108 705,98	109 271,46	109 981,87	229 737,82	218 687,85
Total	120 466,36	223 283,11	109 271,46	218 144,87	229 737,82	441 427,98
Résultat de clôture		102 816,75		108 873,41		211 690,16
Restes à réaliser	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
Total cumulé	0,00	102 816,75	220 000,00	328 873,41	220 000,00	431 690,16
Résultat définitif		102 816,75		108 873,41		211 690,16

se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BACHAS 2025 (N° DE_012_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	114 577,13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	11 760,38
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	102 816,75
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	102 816,75
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	102 816,75
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00